DEPARTEMENT DE L'YONNE Commune de POILLY SUR SEREIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf Le VINGT CINQ NOVEMBRE à vingt heures trente minutes,

Date de convocation: 15 novembre 2019

Date d'affichage: 18 novembre 2019

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie

<u>Etaient présents</u>: Hélène COMOY, Patrick CERVEAU, Tony BOITELET, Mathieu CERVEAU, Françoise MALAQUIN, Gisèle MENETREY, Fanny MIGNON, Monique NICOLLE, Bernard SARRAZIN, Virgile TUPINIER. François VENOT.

EN EXERCICE: 11

PRÉSENTS: 11

<u>VOTANTS</u> : 11

Secrétaire de séance : Fanny MIGNON

N°33/2019 : Avis sur le projet du parc éolien « Les Moulins du Serein » dans le cadre de l'enquête publique

Suite à l'ouverture de l'enquête publique, le Conseil Municipal de Poilly, ainsi que les communes limitrophes doivent donner un avis sur l'autorisation d'exploiter un parc éolien sur les communes de Poilly-sur-Serein et Ste-Vertu.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur remettra au Préfet le résultat de l'enquête avec son avis, et le Préfet prendra la décision finale.

Sur la base du schéma de l'éolien pour la Bourgogne Franche-Comté voté par les élus régionaux en 2012, et après avoir reçu l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale, la société Solvéo sollicite l'autorisation d'exploitation de 2 éoliennes sur le territoire communal de Poilly et de 3 sur celui de Ste-Vertu.

Les élus expriment leur avis sur le projet et évoquent les craintes ou les attentes suscitées par le projet. Ils estiment avoir été informés correctement pour être en mesure de donner un avis. Il est proposé de voter à bulletin secret et les membres approuvent à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 6 voix pour, 3 contre et 2 abstentions,

• **Donne un avis favorable** au projet du parc éolien « Les Moulins du Serein » sur les communes de Poilly-sur-Serein et Ste-Vertu.

Ainsi fait et délibéré, Les jours mois et an que dessus, Pour copie conforme,

> Le Maire, Hélène COMOY

